

Publications des départements et des offices de la Confédération

Ordonnance du Conseil fédéral sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés (ordonnance sur le tabac, Otab)

Normes techniques pour mesurer la teneur en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes

En vertu de l'art. 9, al. 4, de l'ordonnance du 27 octobre 2004 sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés (RS 817.06, RO 2004 4533), sont présentées en annexe 1 les normes techniques susceptibles de concrétiser les exigences au processus de mesure. Il s'agit de normes internationales harmonisées, édictées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Désormais, une norme pour déterminer la teneur en monoxyde de carbone dans le courant principal de la fumée de cigarette sera également définie.

Les normes techniques fixées par l'OFSP sont disponibles auprès du Centre suisse d'information pour les règles techniques (switec), Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur, téléphone: 052 224 54 54, télécopie: 052 224 54 74, Internet: www.snv.ch.

17 janvier 2006

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Protection des consommateurs:
Le vice-directeur, Roland Charrière

Normes techniques pour mesurer la teneur en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone dans le courant principal de la fumée de cigarette

Numéro	Titre	Référence journal officiel CE
ISO 4387:2000	Cigarettes – Détermination de la matière particulaire totale et de la matière particulaire anhydre et exempte de nicotine au moyen d'une machine à fumer analytique de routine	Directive 2001/37, art. 4, JO L 194/26 du 18.7.2001
ISO 10315:2000	Cigarettes – Dosage de la nicotine dans les condensats de fumée – Méthode par chromatographie en phase gazeuse	
ISO 8454:1995	Cigarettes – Dosage du monoxyde de carbone dans la phase gazeuse de fumée de cigarette – Méthode IRND	

Ordonnance du Conseil fédéral sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés (ordonnance sur le tabac, Otab). Normes techniques pour mesurer la teneur en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbon...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.01.2006
Date	
Data	
Seite	701-702
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 244

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.